

ASSEMBLEE GENERALE



SEANCE PLENIERE

Lundi 25 septembre 1950, à 10 h. 45

CINQUIEME SESSION

Documents officiels

Flushing Meadow, New-York

SOMMAIRE

Pages

Discussion générale (suite) 73

Discours de M. Díaz Ordóñez (République Dominicaine), M. Kardelj (Yougoslavie), M. Tsiang (Chine), M. Jooste (Union Sud-Africaine) et M. Dihigo y López Trigo (Cuba).

Président: M. Nasrollah ENTEZAM (Iran).

Discussion générale (suite)

DISCOURS DE M. DIAZ ORDÓÑEZ (RÉPUBLIQUE DOMINICAINE), M. KARDELJ (YOUGOSLAVIE), M. TSIANG (CHINE), M. JOOSTE (UNION SUD-AFRICAINNE) ET M. DIHIGO Y LÓPEZ TRIGO (CUBA)

1. M. DIAZ ORDÓÑEZ (République Dominicaine) (*traduit de l'espagnol*) : Si l'Organisation des Nations Unies, au cours de cinq années d'existence seulement, n'avait pas, sur son chemin, rencontré tant d'obstacles et dû combattre tant de symptômes alarmants dans l'évolution d'un monde convalescent, il serait difficile de justifier sa création, d'applaudir à sa naissance et d'attacher à cette organisation, comme un drapeau au mât, l'espoir de paix et de sécurité de toute une génération profondément angoissée. C'est un fait: la lutte que cette organisation, jeune encore et déjà durement éprouvée, a dû soutenir et soutient encore, constitue la meilleure preuve qu'elle a été opportunément conçue et créée et qu'il est impérieux et absolument essentiel qu'elle subsiste.

2. Il ne s'est pas agi, sans nul doute, d'une étape de plus dans l'évolution des événements qui marquent l'histoire politique des peuples. Les dernières guerres, d'une violence monstrueuse et dont les effets dévastateurs ont été gigantesques, ont fait naître chez les peuples une soif infinie de paix, de concorde et d'harmonie. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies — unies pour l'harmonie, la concorde et la paix — ne peut, ni ne doit être considérée comme l'un des produits bien connus, sortis des laboratoires politiques internationaux conçus à des fins intéressées pour nous fournir des solutions temporaires et commodes à des problèmes plus ou moins égoïstes. Il faut au contraire la considérer comme une formule sacrée, imaginée par les peuples, à une heure de grave et légitime défense,

pour la protection permanente de leur existence, de leur autonomie, de leur dignité, de leur paix et de leur sécurité, dans la démocratie.

3. C'est pourquoi la paralyser dans l'accomplissement de sa mission sacrée est un crime. C'est pourquoi prétendre la réduire à l'état d'instrument d'idéologies égoïstes est un crime. C'est pourquoi s'en servir comme instrument de guerre en temps de paix est un crime. C'est pourquoi ne pas la respecter est un crime.

4. "Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre. . .", tels sont les premiers mots de la Charte des Nations Unies. Et voici que l'un de ces peuples "résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre", est maintenant attaqué et envahi par les forces violentes et brutales, inspirées et animées par une soif d'extermination. L'extermination d'un peuple et l'extermination d'une nation. J'ai à peine besoin de préciser: je veux parler de la République démocratique de la Corée du Sud.

5. Dans l'échelle dégradante des interventions, l'intervention injuste et abusive par les armes occupe le degré le plus bas, si bas même qu'il est incompatible avec la dignité politique internationale. J'appartiens à un pays qui a longtemps et profondément souffert et dont l'histoire est pleine des traces douloureuses des interventions les plus diverses. Aussi, la République Dominicaine, nation sensible aux souffrances causées par l'intervention étrangère, est-elle en mesure d'apprécier pleinement et comme il convient les heures tragiques que vit le peuple de la Corée du Sud.

6. Cependant, quel peuple profondément démocratique, même s'il n'a jamais subi dans sa chair la blessure d'une agression perfide, n'a-t-il pas répudié et condamné une attaque aussi soudaine et aussi vile? Les

Nations Unies, concert de peuples qui veulent être peuples, composées d'hommes qui veulent être hommes, au sens le plus élevé du terme, ont adopté, au nom de tous, l'attitude que dicte à chacun l'instinct sacré de la conservation et le vœu ardent et suprême, inspiré par la solidarité, de ne pas laisser impunie l'agression injuste.

7. En prenant cette décision énergique, nette et inspirée du sens de la solidarité, l'Organisation des Nations Unies a sauvé la foi dans les principes de la paix et a donné aux agresseurs une éloquente leçon.

8. Le sang rédempteur des soldats américains coule maintenant pour l'idéal des Nations Unies, c'est-à-dire, pour l'idéal de la possession et la jouissance pacifiques de la sécurité. Pour la première fois dans l'histoire, un pas aussi décisif est franchi par une collectivité de nations résolues à faire à la guerre une guerre victorieuse. Jamais, pareil hommage n'a été rendu à la paix, parce que jamais la conscience universelle n'a été aussi unie devant l'abus brutal de la force. Que cette attitude énergique serve d'avertissement formel à tous les agresseurs, où qu'ils se trouvent, à ceux qui violent les droits d'un autre pays, comme aux agresseurs idéologiques, puisque quiconque se rend coupable d'une agression morale est, en puissance, un agresseur sur le plan matériel.

9. La République Dominicaine confirme, en cette circonstance, qu'elle est décidée à collaborer et à participer aux sacrifices, dans toute la mesure de ses moyens pour faire triompher cette juste entreprise des Nations Unies. Ce n'est pas la première fois, et plaise au ciel que ce soit la dernière, que mon pays, qui n'est ni l'un des plus grands, ni l'un des plus puissants, mais qui est résolu et conscient de ses devoirs, affronte avec sérénité et courage une lutte inégale rendant ainsi un noble hommage au droit.

10. Qu'il me soit permis maintenant de ne pas descendre de cette tribune sans traiter d'une autre question qui intéresse également les Nations Unies. La République Dominicaine a eu l'honneur de prendre l'initiative de faire inscrire à l'ordre du jour de la cinquième session de l'Assemblée générale, la question des relations des Etats Membres avec l'Espagne [A/1310].

11. En plus des raisons imposées par la logique de l'histoire et par la force irrésistible de la tradition; en plus de la parenté historique qui fait naître dans l'âme des peuples un sentiment puissant où se mêlent le respect filial et la reconnaissance que peuvent éprouver des êtres virils, sentiment qui les honore; en plus du fait qu'en agissant comme elle l'a fait la République Dominicaine a voulu, en sa qualité de fille aînée, exprimer un sentiment qu'elle estime enraciné au plus profond de l'instinct national d'une vingtaine de nations sœurs, c'est pour deux motifs plus immédiats et plus réalistes, qui tiennent davantage compte des circonstances et qui sont plus pratiques, que la République Dominicaine a pris l'initiative de demander à l'Assemblée d'inscrire à son ordre du jour la question des relations normales et traditionnelles des Etats Membres avec l'Espagne, et d'approuver la reprise de ces relations.

12. Ces deux motifs sont d'une part le sincère désir d'attirer l'attention, pour qu'on en tienne dûment comp-

te, sur l'évolution favorable de l'opinion publique internationale en faveur de la reprise de ces relations, depuis la résolution 39 (I) adoptée le 12 décembre 1946 par l'Assemblée générale; et d'autre part, le fervent désir d'apporter à l'Organisation des Nations Unies un nouvel apport constructif en vue de l'unité et de la concorde, apport d'autant plus nécessaire et opportun que les vents d'ouragan qui soufflent d'un quadrant que nous connaissons tous, menacent de disperser, d'un souffle aveugle, les pages, semblables aux pétales d'une blanche rose de paix, de la Charte des Nations Unies.

13. La République Dominicaine a la certitude de ne pas être la seule à présenter, à soutenir et à défendre cette idée constructive et juste, qu'elle a présentée parce que juste et constructive, en hommage à l'union des Nations Unies.

14. M. KARDELJ (Yougoslavie) (*traduit du russe*): Sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies, sur toutes les relations entre les peuples, plane à l'heure présente une atmosphère internationale tendue, grosse de menaces de guerre. L'on peut sans aucune exagération dire que la situation actuelle du monde soumet l'Organisation des Nations Unies à une épreuve des plus sévères; notre organisation doit sortir victorieuse de cette épreuve dont dépendent dans une grande mesure la vigueur qu'elle aura dans l'avenir et le rôle qu'elle sera appelée à jouer. Des centaines et des centaines de millions d'hommes espèrent que l'Organisation trouvera, pensent qu'elle doit trouver une issue à l'impasse dans laquelle se trouve engagée la cause de la paix; il est grand temps qu'elle se montre capable d'unir la volonté de tous ses Membres sur un point, à savoir que la paix du monde entier doit être sauvegardée. Nous sommes fermement convaincus que, même dans les circonstances actuelles, l'Organisation des Nations Unies peut réussir dans cette tâche; d'ailleurs les événements liés à la guerre de Corée montrent que ce but doit être atteint le plus tôt possible si l'on veut vraiment mettre fin à la course fatale vers une nouvelle guerre mondiale.

15. Ce n'est que par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies — et tout le monde le comprend — que, dans les conditions actuelles, l'humanité peut parvenir à écarter le danger de guerre. Ce serait laisser la route libre à la guerre que d'admettre que l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation universelle des peuples, créée pour assurer la sécurité internationale, puisse s'effriter ou s'affaiblir. Notre premier devoir est donc de maintenir absolument intact le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies et de renforcer sans cesse, dans l'esprit de la Charte, le rôle qu'elle joue dans toutes les questions de paix et de guerre.

16. Il est permis de n'être pas satisfait des résultats, ou plutôt du manque de résultats obtenus par l'Organisation; cependant il suffit de penser à la situation terrible dans laquelle l'humanité se trouverait maintenant si cette Organisation n'existait pas, pour comprendre l'importance qu'elle a pour la cause de la paix universelle.

17. Cependant, lorsqu'on tente de renforcer l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de paix et de développement de la coopération pacifique sur

une base d'égalité entre les peuples, l'on se heurte à quatre tendances extrêmement dangereuses, tendances qui sapent la confiance des peuples dans le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies et qui, aujourd'hui même, créent des obstacles lorsqu'on s'efforce de s'orienter dans la voie d'une paix solidement établie.

18. J'insisterai tout d'abord sur la tendance de ceux qui veulent, en somme, limiter l'Organisation des Nations Unies au rôle d'une simple tribune de propagande. Fort souvent les discussions s'engagent ici, non point en vue d'aboutir à des résultats positifs, non point pour arriver à une entente entre les peuples, mais avec des visées de propagande; bien plus, elles tendent souvent à dissimuler la vérité, à présenter la réalité sous d'autres couleurs et à justifier une politique anti-démocratique et même agressive. Si nous laissons cette tendance triompher, l'Organisation des Nations Unies sera frappée de stérilité et ne pourra prendre aucune mesure effective en matière de paix et de guerre.

19. La deuxième tendance dangereuse vise à faire de l'Organisation des Nations Unies une espèce de super-Etat, c'est-à-dire une force qui chercherait à s'ingérer de plus en plus dans les affaires intérieures des différents Etats et à faire pression sur eux pour diminuer leur indépendance. Nous devons regarder la réalité en face, et si nous le faisons, il nous est impossible d'ignorer que, dans des conditions de ce genre, l'Organisation des Nations Unies pourrait se transformer en un instrument qu'un groupe de grandes Puissances utiliserait pour assurer son contrôle sur d'autres pays. Cela signifie que cette seconde tendance ne peut mener qu'à l'abolition du caractère universel de l'Organisation des Nations Unies.

20. Il ne fait de doute pour personne qu'en travaillant au renforcement de la sécurité internationale, nous devons faire en sorte que tout agresseur sache d'avance que sa perte est certaine. Dans cet esprit, la délégation de la Yougoslavie est évidemment prête à soutenir toutes les mesures qui peuvent, sur le terrain pratique, consolider sous cette forme la sécurité internationale.

21. Cependant, l'Organisation des Nations Unies ne peut servir la cause de la paix que si elle présente le caractère d'une assemblée de nations jouissant de droits égaux, de nations qui ont résolu d'assurer la paix, de créer les moyens nécessaires pour cette fin mais qui, en même temps, entendent fermement empêcher quiconque d'abuser de ces moyens en vue d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats.

22. En troisième lieu, je veux souligner que les initiatives indépendantes prises en faveur de la paix par les Etats petits et moyens n'ont pas un poids suffisant au sein de l'Organisation des Nations Unies. Certes, l'influence et la responsabilité des grandes Puissances dans les questions concernant la paix universelle présentent la plus grande importance, mais, le fait même que les contradictions fondamentales du monde actuel surgissent en premier lieu par suite de la lutte qui se livre pour l'hégémonie sur les nations petites et faibles montre de façon patente que le renforcement de l'initiative et du rôle indépendants des Etats petits et moyens à l'Organisation des Nations Unies contribuerait grandement au succès des travaux de cette Organisation.

23. Cela ne signifie évidemment pas que la délégation de la Yougoslavie se présente en quelque sorte en avocat d'un bloc de petits Etats contre les grandes Puissances. Bien au contraire, la délégation de la Yougoslavie défend le système de la sécurité internationale, et c'est pour cela qu'elle souhaite que les Etats, grands et petits, unissent leurs efforts en vue de consolider la paix. Toutefois, la délégation de la Yougoslavie ne saurait considérer comme heureuse la situation actuelle dans laquelle nombre de petits Etats acceptent à l'aveuglette, la position politique adoptée par telle ou telle grande Puissance. Il est évident que ce fait prive dans une grande mesure l'Organisation des Nations Unies de la possibilité d'intervenir efficacement dans les nombreuses contradictions et disputes qui agitent le monde contemporain.

24. Enfin, je voudrais attirer l'attention sur un autre facteur fort connu et fort regrettable: notre Organisation se consacre trop peu aux questions de collaboration économique internationale et surtout aux questions économiques qui constituent manifestement l'une des causes des conflits entre les peuples. Il est évident, par exemple, que le groupe occidental aussi bien que le groupe soviétique, en développant leurs propres systèmes économiques internationaux, évitent dans une mesure plus ou moins grande de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les questions de collaboration économique internationale.

25. Cependant, en analysant le travail de l'Organisation des Nations Unies, il ne faut pas perdre de vue que la situation de cette Organisation reflète l'état de choses véridique qui règne dans les relations entre Etats. Aussi, pourrait-on poser d'autre manière la question du rôle de l'Organisation des Nations Unies et des tâches qui s'offrent à elle. Nous pouvons en effet constater que nous ne saurions permettre à l'Organisation des Nations Unies d'obtenir de meilleurs résultats et faire œuvre plus efficace si nous ne modifions pas la façon d'agir, dans le domaine de la politique internationale, en dehors de l'Organisation et si nous ne prenons pas position contre la lutte pour l'hégémonie mondiale, lutte qui fait actuellement peser son joug sur l'humanité, et la mène au seuil d'une nouvelle guerre mondiale.

26. Les peuples de la Yougoslavie ne peuvent accepter la proposition selon laquelle l'humanité doit aujourd'hui choisir entre l'hégémonie de telle ou telle grande Puissance. Non, à notre avis, il existe une autre voie, une voie difficile, mais dans laquelle il est indispensable de s'engager si l'on veut mener une lutte démocratique pour assurer à tous les peuples la paix dans la liberté et dans l'égalité des droits, si l'on veut assurer des relations démocratiques entre les nations, empêcher l'ingérence étrangère dans la vie intérieure des peuples. C'est la voie de la lutte pour une coopération générale des peuples dans l'égalité des droits et l'amour de la paix. Nous ne pourrions parler de l'établissement d'une paix durable que si ces principes sont respectés.

27. C'est pour ces raisons que la délégation de la Yougoslavie accorde une importance toute particulière au projet de déclaration sur les droits et devoirs des Etats¹, déclaration qui s'appuie sur les principes que

¹ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Résolutions, résolution 375 (IV)*.

je viens d'énoncer. Nous n'ignorons certes pas que les relations entre Etats ne se règlent pas seulement par des déclarations et que l'on ne saurait défendre la paix uniquement au moyen de proclamations solennelles et de formules juridiques; cependant, à notre avis, l'adoption d'une déclaration de ce genre constituerait un puissant facteur moral et politique notamment dans la lutte pour le maintien de l'indépendance et de la sécurité des Etats petits et moyens et par là même dans la lutte pour la cause de la paix. La lutte pour la consolidation de la paix universelle n'est et ne saurait être à l'heure actuelle rien d'autre que la lutte pour des relations démocratiques entre les nations.

28. Il serait regrettable de laisser triompher ici la tendance à résoudre le problème de la paix sur des bases "partielles", fragmentairement, au fur et à mesure des différends, au lieu de l'envisager dans son ensemble, c'est-à-dire comme le problème du renforcement constant des principes fondamentaux sur lesquels doit reposer la paix et, en fin de compte, du renforcement constant de tout le système de sécurité internationale. La délégation de la Yougoslavie est loin d'exclure la première méthode; bien au contraire, elle la juge indispensable. Mais cette méthode ne peut réussir que si l'on s'efforce de résoudre le deuxième problème, à la solution duquel l'adoption du projet de déclaration sur les droits et devoirs des Etats contribuerait grandement.

29. L'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies comprend des questions de grande importance, telles que la réduction des armements, l'interdiction et le contrôle des armes atomiques, questions dont la solution permettrait à nouveau à l'humanité de croire qu'il est possible de consolider la paix. Cependant, dans les conditions actuelles, et devant le rapport de forces qui existe dans l'univers, nous ne pouvons espérer résoudre ces questions que si nous rendons aux peuples du monde la foi en la possibilité d'établir une paix durable. Sans cette confiance, ces questions non seulement sont insolubles aujourd'hui, mais peuvent encore fort facilement devenir l'outil ordinaire d'une lutte de propagande.

30. A ce propos, je voudrais insister une fois de plus sur le problème de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Tant au nom des principes qui sont à la base de la Charte des Nations Unies que pour des considérations politiques d'ordre pratique, il faut que la Chine soit représentée ici par son véritable gouvernement, c'est-à-dire par le gouvernement qui seul peut, sur le terrain de la réalité, accepter au nom du peuple chinois des obligations et des responsabilités devant l'Organisation des Nations Unies. D'ailleurs, les délais apportés à la solution de cette question constituent l'un des principaux obstacles à l'adoption de mesures pouvant diminuer la tension qui existe à l'heure actuelle dans les relations internationales.

31. Cependant cette question ne trouve pas de solution ici et cela est dû non pas au fait qu'elle même soit difficile à résoudre, mais au fait qu'elle s'intègre à tout un complexe de relations internationales qui, elles, demeurent sans solution.

32. Voilà pourquoi la délégation de la Yougoslavie insiste pour que, loin de se borner à résoudre séparément

les différends qui surgissent, l'on renforce sans cesse l'ensemble des principes fondamentaux sur lesquels repose tout le système de la sécurité internationale et les procédures qui régissent l'ensemble des relations internationales contemporaines.

33. Sous ce rapport, la guerre de Corée fournit à toute l'humanité une grave leçon. Il ne fait de doute pour personne que les événements de Corée sont une conséquence directe de la politique de partage de ce pays et d'ingérence dans ses affaires intérieures.

34. C'est pour ces raisons que le Gouvernement de la Yougoslavie a adopté une attitude spéciale au Conseil de sécurité au sujet de la guerre de Corée: il considère qu'il s'agit là, dans une certaine mesure, d'une guerre civile provoquée par la situation particulière dans laquelle la Corée s'est trouvée placée après la deuxième guerre mondiale.

35. Les peuples de la Yougoslavie éprouvent de la sympathie pour la cause de l'indépendance et de l'unification du peuple coréen et ils estiment que ce peuple a le droit de régler lui-même, sans intervention étrangère, les affaires intérieures de son pays. L'on ne saurait ignorer qu'il existe en Corée un puissant mouvement populaire démocratique de libération qui a pour but d'assurer l'indépendance et l'unité de ce pays ainsi que d'éliminer les institutions réactionnaires qui lui viennent de l'époque où le peuple coréen était esclave des étrangers et de ceux qui s'étaient mis à leur service. Aussi, ce que l'on appelle la question coréenne ne peut-elle être résolue tant que le peuple coréen ne sera pas indépendant et unifié et n'aura pas à sa tête un gouvernement qu'il aura lui-même élu par des procédés démocratiques.

36. Cependant, le Gouvernement de la République fédérative populaire de Yougoslavie ne considère pas que la politique actuelle du Gouvernement de la Corée du Nord serve vraiment la cause de l'indépendance et de l'unité du peuple coréen. Que l'on considère ou non la guerre de Corée comme une guerre civile, il n'en reste pas moins que cette guerre ne pouvait que créer une menace à la paix universelle, ébranler toutes les tendances pacifiques et mettre en mouvement toutes les forces qui, dans le monde, travaillent pour la guerre. Les événements récents confirment cette assertion. Ceux qui inspirent la politique et les actes du Gouvernement de la Corée du Nord se sont engagés dans un jeu politique d'agression dont tous les peuples du monde et naturellement le peuple coréen tout le premier, doivent supporter les lourdes conséquences. C'est ce qui se produit toujours lorsque les mouvements politiques et les gouvernements cessent de représenter leurs propres peuples et se transforment en un instrument manié par des mains étrangères.

37. La délégation de la Yougoslavie estime que, tant pour le peuple coréen que pour la paix universelle, il importe de trouver le plus rapidement possible une solution pacifique du conflit de Corée. Aussi considère-t-elle que les Nations Unies doivent insister pour que soit trouvée une solution permettant de mettre fin aux opérations militaires, de rétablir — tant que le peuple coréen ne sera pas uni — l'ancienne ligne de démarcation du 38ème parallèle, d'empêcher la terreur et les actes de représailles à la suite de la guerre actuelle et

de donner au peuple coréen la possibilité d'élire par des procédés démocratiques une représentation et un gouvernement populaires uniques.

38. A notre avis, il n'existe pas à l'heure actuelle d'autre solution, à moins que ce ne soit de confier le règlement de la question à la force des armes, ce qui serait regrettable et néfaste tant du point de vue du peuple coréen que du point de vue de la paix universelle, car ce serait créer une situation qui engendrerait de nouvelles menaces d'extension de la guerre.

39. Nous sommes inquiets, je voudrais le souligner ici, non seulement à cause de la tension qui existe dans les relations internationales, mais aussi parce qu'on a cessé d'utiliser nombre de moyens d'entente internationale tels que les conversations directes entre les parties au différend, la médiation bienveillante; d'autre part, nous n'avons pas encore été capables de trouver ici, d'un commun accord, à l'Assemblée générale, la forme qu'il y aurait lieu de donner à un organe des Nations Unies qui serait spécialement chargé de veiller au développement de la coopération internationale, de la médiation entre les nations, de l'aide à accorder aux parties en litige, avec leur consentement, d'un organe qui serait en mesure de faire progresser la solution de différends en accentuant le rôle des petits Etats et en leur permettant de prendre une part plus active dans ces efforts.

40. Dans son désir de contribuer à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de la paix, la délégation de la Yougoslavie soumet à l'Assemblée générale une proposition concrète dans ce sens².

41. Cette proposition porte sur la création d'une commission internationale permanente de bons offices qui serait composée des six membres non permanents du Conseil de sécurité et de six membres qui seraient spécialement élus à cet effet par l'Assemblée générale parmi les Etats qui ne sont pas membres permanents du Conseil de sécurité. Cette commission devrait assumer l'initiative pour résoudre, dans un esprit pacifique et d'une commune entente, les questions controversées et les différends internationaux. Sa méthode de travail essentielle consisterait à examiner, sans publicité inutile (pour que cet organisme ne se transforme pas en une nouvelle tribune de propagande) les différends internationaux et les questions controversées, non pas quant au fond, mais afin de déterminer s'il est utile et possible de faire engager des conversations directes ou d'établir une médiation entre les parties aux différends; elle devrait engager ces parties ou ces gouvernements intéressés à entamer des conversations et à rechercher une solution satisfaisante du différend. En un mot, la commission dont nous proposons la création jouerait en quelque sorte un rôle de catalyseur, en permettant de recourir sur une grande échelle à la méthode des conversations et des négociations directes sur des questions qui, autrement, risqueraient de faire encore pendant de longues années l'objet de joutes oratoires.

42. Certes, il faut placer au premier plan nos désirs de maintenir la paix et d'assurer la sécurité du monde. Cela ne veut point dire cependant que nos efforts doivent se borner aux seuls aspects politiques de la question. Les problèmes économiques et sociaux, dont la Charte reconnaît l'importance pour l'Organisation des Nations Unies, jouent à l'heure actuelle un rôle important dans le maintien de la paix. La délégation de la Yougoslavie reconnaît qu'un important travail préparatoire a déjà été accompli dans cette direction et qu'il serait fort regrettable que ce travail demeure infructueux. Cependant, dans l'ensemble, les succès obtenus par notre Organisation dans le domaine économique et social sont encore très modestes, surtout si on compare son activité aux mesures internationales économiques prises en dehors de l'Organisation des Nations Unies.

43. A ce propos, je veux mentionner deux problèmes qui ne sont peut-être pas d'importance égale mais qui présentent tous deux le même caractère. Le premier est le problème du financement international; le deuxième problème est celui du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance.

44. Tout le monde reconnaît, par exemple, que l'assistance technique n'est pas suffisante par elle-même, qu'elle ne suffit pas à résoudre le problème du développement économique des pays insuffisamment développés. Cependant, aujourd'hui encore, on continue à aborder cette question comme on le faisait dans le passé. On présente le financement international comme, en quelque sorte, une forme plus civilisée du vieux procédé d'investissement des capitaux, procédé dans lequel évidemment le seul facteur déterminant est l'intérêt économique de celui qui fournit les capitaux et non pas l'intérêt de celui à qui ces capitaux sont fournis pour lui permettre de développer davantage ses forces productives. Tant que cette conception continuera à peser sur l'œuvre économique et sociale de l'Organisation des Nations Unies, tant que l'assistance accordée en vue du développement général des forces productives des pays insuffisamment développés ne deviendra pas en réalité le principe directeur du travail de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et social, nous ne saurons évidemment faire progresser en rien le problème du financement international du développement économique des pays insuffisamment développés.

45. Cette situation fait que, malgré l'existence de l'Organisation des Nations Unies, un petit pays qui poursuit une politique extérieure indépendante n'a généralement aucune possibilité de trouver une aide économique efficace, lorsque d'autres pays prennent contre lui des mesures de pression ou d'agression économique. Il est évident que cette situation ne profite qu'aux forces d'agression.

46. A ce propos, une question se pose devant l'Organisation des Nations Unies: les Nations Unies doivent-elles accorder leur soutien économique à un peuple qui résiste contre une agression économique ou qui lutte pour son indépendance économique, ou enfin qui s'efforce de rattraper le retard dont il souffre dans le domaine économique et dans le domaine culturel?

² Cette proposition a été ensuite distribuée sous la cote A/1401.

47. A notre avis, cela est indispensable, ne fût-ce que parce que des questions de ce genre sont étroitement liées à la question générale du maintien de la paix. C'est pour ces raisons que la délégation de la Yougoslavie accorde une très grande importance à la question du financement international du développement économique des pays insuffisamment développés et considère que cette question doit être résolue de la façon la plus concrète et le plus rapidement possible.

48. Pour les mêmes raisons, la délégation de la Yougoslavie est opposée à toutes les tentatives en vue de liquider le FISE ou d'en modifier fortement la structure; cet organisme, en effet, a fourni une aide considérable aux pays insuffisamment développés ou dévastés par la guerre et, par son organisation et par l'idéal dont il s'inspire, il constitue l'un des succès les plus marquants des Nations Unies dans le domaine de la solidarité internationale. Le fait que ces tentatives en vue de liquider le FISE ou d'en modifier la structure trouvent des appuis précisément dans le pays qui, par l'importance de la contribution qu'il a toujours apportée au FISE, a été le premier artisan du succès de cet organe, n'atténue en rien leur caractère nuisible.

49. Le Président de la délégation du Chili a eu parfaitement raison lorsque, à la 281^{ème} séance, il a souligné que l'humanité dépense des dizaines et des dizaines de milliards de dollars pour les armements, pour la guerre, pour les destructions, alors qu'elle ne semble pas en mesure de créer un fonds de quelques milliards qui permettrait de faire face aux besoins financiers les plus indispensables des pays insuffisamment développés.

50. Permettez-moi de dire à présent quelques mots de l'un des problèmes les plus importants de politique extérieure de la Yougoslavie. A la 279^{ème} séance, M. Vychinsky nous a déclaré ici ce qui suit:

“Dans le domaine des relations internationales, l'URSS s'est toujours efforcée de consolider ses relations d'amitié et de collaboration avec toutes les nations qui poursuivent les mêmes buts.”

51. C'est là ce qu'a dit M. Vychinsky. Toutefois, l'attitude du Gouvernement de l'URSS envers la Yougoslavie témoigne d'une façon convaincante que, jusqu'à présent, ce discours ne correspond pas à la réalité, qu'il n'est pas sincère et qu'il s'agit là de vaines paroles. En réalité, le Gouvernement de l'URSS et les gouvernements qui subissent son influence appliquent une politique agressive à l'égard de la République fédérative populaire de Yougoslavie, dont le gouvernement s'est toujours déclaré prêt à collaborer pacifiquement avec tous les pays et, par conséquent, avec l'Union soviétique, politique agressive, dont le monde entier a conscience et qu'il est impossible de dissimuler d'aucune manière. Dans la réalité cette agressivité se manifeste dans l'esprit dont s'inspire la déclaration de l'ancien Ministre des affaires étrangères de Bulgarie, M. Poptomov, qui, en sa qualité de représentant officiel du Gouvernement bulgare, écrivait, le 8 janvier 1950 dans le journal *Rabotnicheshko Delo*, que la lutte contre la Yougoslavie devait être “offensive” et devait être menée “avec une vigueur croissante”.

52. Et, en fait, cette politique agressive, qui revêt bien ce caractère “offensif” et qui est appliquée “avec

une vigueur croissante” contre les peuples de la Yougoslavie, a pris la forme d'une propagande politique organisée, sur une très grande échelle. Il s'agit là d'une activité qui, du point de vue de la concentration des moyens employés en vue d'exercer la pression maximum, est sans précédent dans l'histoire du monde.

53. Presque tous les jours, on organise et l'on crée des incidents sur nos frontières; on fait passer la frontière à des groupes de diversion; on chasse nos représentants diplomatiques des pays d'Europe orientale ou bien, par d'incessantes tracasseries, on rend leur séjour dans ces pays virtuellement impossible et on les empêche de remplir leurs fonctions diplomatiques; on disperse les minorités yougoslaves en Hongrie, en Roumanie et en Bulgarie, l'on suscite ou l'on ranime artificiellement les vieilles haines qui séparent les peuples balkaniques, et l'on crée dans les Balkans une psychose de guerre. Le blocus économique de la Yougoslavie en est arrivé à un tel point que, par exemple, au mépris de toutes ses obligations internationales, la Roumanie a mis fin à toutes ses relations ferroviaires et postales avec la Yougoslavie.

54. Les préparatifs militaires auxquels on procède sur notre frontière et les mesures de guerre qu'on y prend constituent un élément essentiel de la guerre froide contre la Yougoslavie. Tout au long de notre frontière, on creuse des tranchées, on construit des fortifications, on effectue des mouvements de troupes, on envoie du matériel de guerre dans la zone frontalière, on applique certaines mesures qui ont le caractère d'une mobilisation, et on mène une propagande destinée à créer une psychose de guerre et de haine entre les peuples de la République fédérative populaire de Yougoslavie et leurs voisins.

55. Afin d'illustrer mon propos, permettez-moi de vous citer quelques données statistiques qui font apparaître l'ampleur de cette politique anti-yougoslave.

56. Les gouvernements des pays de l'Europe orientale ont dénoncé 47 accords conclus avec la Yougoslavie. Au 1^{er} juillet 1950, 138 représentants diplomatiques et autres personnalités yougoslaves ont été expulsés de ces pays ou chassés de leur poste. En l'espace de deux ans, il s'est produit sur les diverses frontières qui séparent la Yougoslavie de la Hongrie, de la Roumanie, de la Bulgarie et de l'Albanie, 896 incidents de frontière. Pour poursuivre cette activité subversive contre la Yougoslavie, on a créé dans les pays de l'Europe orientale plus de vingt centres qui ont pour seul objet d'organiser des groupes de diversion et de les envoyer en Yougoslavie.

57. En ce qui concerne la propagande, il n'est rien de plus probant que les chiffres qui suivent. Au cours des six premiers mois de 1950, les stations radio-phoniques des pays de l'Europe orientale ont diffusé, dans les seules langues des peuples de la Yougoslavie, 6.732 émissions anti-yougoslaves. Si l'on calcule la durée de ces émissions, on constate que 3.075 heures leur ont été consacrées, c'est-à-dire quatre mois pleins, huit jours et trois heures de propagande anti-yougoslave incessante et la plus agressive, d'une propagande d'incitation à la guerre. Et tout cela en l'espace de six mois seulement.

58. Cette politique subversive dirigée contre notre patrie a pris, dans les pays de l'Europe orientale, un caractère tout à fait officiel. Comme la Yougoslavie n'est pas un grand pays et qu'elle n'appartient à aucun bloc, les auteurs de cette politique anti-yougoslave pensent, de toute évidence, qu'ils n'ont pas à respecter le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Toutefois, ils ne se rendent pas compte que c'est précisément la raison pour laquelle le caractère agressif de leur politique anti-yougoslave ressort d'une façon encore plus éclatante.

59. Peut-on qualifier cette politique de pacifique? Peut-on y voir le souci d'assurer la paix, dont a parlé ici le représentant de l'Union soviétique? Répond-elle aux caractéristiques qui, selon le discours prononcé ici par M. Vychinsky, seraient celles de la politique du Gouvernement de l'URSS?

60. C'est dans les faits eux-mêmes que l'on trouve la réponse à cette question. Et, comme M. Vychinsky se plaît à le faire remarquer, les faits sont obstinés et l'on ne peut rien contre eux.

61. Si M. Vychinsky exige que l'on interdise la propagande de l'incitation à la guerre dans tous les pays — ce à quoi nous acquiesçons sans réserve — il doit avant tout obtenir qu'on le fasse dans son propre pays.

62. La République fédérative populaire de Yougoslavie est un pays socialiste. Elle est placée sous la direction de forces politiques forgées au feu de la guerre de libération nationale et de la révolution socialiste. C'est précisément pour cette raison que cette politique d'agression contre la Yougoslavie socialiste, dont j'ai parlé, est encore plus caractéristique. La fureur et la rage extraordinaire avec lesquelles on applique cette politique anti-yougoslave montrent qu'il s'agit en l'occurrence, d'une part d'une tentative d'imposer à un pays indépendant l'hégémonie de l'étranger et, d'autre part d'un essai d'intervention réactionnaire en vue d'étouffer la voix d'un peuple libre qui exige que soient établies entre les peuples et surtout entre ceux qui se déclarent socialistes des relations démocratiques sur un pied d'égalité, d'étouffer, dis-je, la voix d'un peuple libre qui fraie le chemin du développement futur de la démocratie socialiste, et rejette les tentatives faites pour lui imposer de l'étranger les méthodes du despotisme bureaucratique.

63. Il est évident que la politique agressive anti-yougoslave suivie par le Gouvernement de l'URSS et les gouvernements des autres pays de l'Europe orientale est l'un des facteurs essentiels sur lesquels se fonde la position du Gouvernement de la Yougoslavie en politique extérieure et à l'égard des problèmes fondamentaux de la paix internationale. C'est pourquoi je me suis quelque peu attardé à exposer les aspects concrets de cette politique.

64. Toutefois, il est évident qu'on ne saurait séparer la politique adoptée envers la Yougoslavie et les formes sous lesquelles elle se manifeste, du courant général de la politique internationale suivie actuellement par l'URSS. Il est incontestable que la politique d'agression anti-yougoslave ne constitue en rien un cas particulier, mais qu'elle est seulement l'une des manifestations de cette politique générale.

65. En faisant ces critiques je tiens à souligner que nous ne pensons nullement que c'est le Gouvernement de l'Union soviétique seul qui porte la responsabilité de la situation qui prévaut actuellement dans le monde. Nous sommes convaincus, par exemple, que toute tentative de profiter de la situation internationale actuelle pour engager une croisade contre le communisme constitue une atteinte directe à la paix et à la coopération internationale. Nous avons, récemment surtout, entendu à ce propos de longs discours; or en réalité, ces discours prouvent seulement que ceux qui les ont prononcés ne peuvent ou ne veulent pas comprendre que l'on ne peut assimiler la lutte pour la paix à la lutte pour le maintien d'un ordre social donné et qu'il est impossible de maintenir la paix par une croisade contre le socialisme ou contre les aspirations des peuples vers la liberté ou l'indépendance. Bien au contraire, on ne peut maintenir la paix qu'en luttant contre l'hégémonie et l'agression, dans quelque domaine qu'elles se manifestent, et quels que soient les slogans politiques et idéologiques dont on s'efforce de les masquer. Il est donc incontestable que l'une des conditions essentielles au maintien de la paix est de garantir la possibilité d'une coopération internationale entre des pays ayant une structure sociale différente, coopération fondée sur un système de sécurité internationale qui s'opposera à l'agression en tant que telle, quel que soit l'Etat qui s'en rende coupable, et dont nul ne pourra faire l'instrument de sa lutte contre tel ou tel autre système social.

66. Mais, d'autre part, l'orientation de la politique internationale suivie par l'Union soviétique après la Deuxième guerre mondiale et les méthodes que ce pays a appliquées ont été telles que le Gouvernement de l'URSS ne peut nier qu'il soit partiellement responsable de la situation internationale actuelle.

67. Cette politique a ébranlé la foi des peuples qui croyaient que le Gouvernement de l'URSS suivait réellement une politique pacifique. Elle a rebuté les peuples par sa tendance à l'hégémonie, sa tendance flagrante à imposer par la force sa volonté aux autres peuples qui suivent la voie du développement socialiste. Elle a rebuté les peuples par son mépris de la volonté et des sentiments des petits peuples. Elle affaiblit la démocratie dans le monde, par son obstination à vouloir soumettre tous les mouvements progressistes à son contrôle absolu. Elle fournit aux véritables partisans de la guerre dans les pays occidentaux des armes toujours nouvelles pour lutter contre les organisations et les individus qui défendent la paix. Les événements de ces derniers temps l'ont montré d'une façon éclatante. N'est-ce pas un fait que la guerre de Corée a renforcé la position des partisans de la guerre dans les pays occidentaux et leur a fourni des arguments dont ils se servent maintenant pour lutter contre les hommes épris de paix et même contre les milieux dirigeants de certains pays particuliers qui sont partisans de la paix?

68. N'est-ce pas un fait que le départ temporaire de l'URSS de l'Organisation des Nations Unies a encouragé et renforcé la position de tous les ennemis de l'universalité de notre organisation et d'une coopération internationale amicale entre des Etats ayant un ordre social différent?

69. Il nous faut aussi adopter une attitude critique à l'égard des vues que professe l'Union soviétique au sujet du rôle et des modalités de la collaboration des grandes Puissances. Nous estimons que l'Union soviétique ne tient pas compte de la nécessité de fonder la coopération entre les nations sur le principe de l'égalité des droits, et surtout de respecter, sans s'en départir, les principes de la démocratie dans les relations entre les grands et les petits Etats. Ce n'est pas d'un accord conclu à n'importe quel prix entre les grandes Puissances que dépend la paix. Une telle paix peut même revêtir la forme d'une guerre contre les petites nations. La politique que l'Union soviétique a adoptée à l'égard de la Yougoslavie montre clairement quel serait le monde si l'on érigeait en principe l'hégémonie que les forts exercent sur les faibles.

70. En réalité, le destin du monde dépend avant tout de la manière dont nous saurons empêcher, ou du moins briser cette tendance à l'hégémonie des forts. Si l'on néglige ce point, l'accord entre les grandes Puissances risque d'être un simple accord sur les sphères d'influence. Une paix reposant sur une telle base n'est pas une paix véritable. Il est évident que ces tendances ne peuvent que semer la méfiance parmi les peuples.

71. L'on peut dire, sans risquer d'exagérer, que cette politique de l'Union soviétique a exercé une forte influence sur la situation internationale actuelle, et même qu'elle a déçu les peuples et dissipé les sympathies et les espoirs qu'ils nourrissaient à l'égard de ce pays au lendemain de la guerre. Aujourd'hui, l'on s'aperçoit, à plus d'un signe, qu'il est impossible de répéter sans cesse une chose et d'en faire systématiquement une autre. Il faut que les actes correspondent aux paroles. C'est ce que les gens épris de paix dans le monde entier exigent aujourd'hui avant tout de l'Union soviétique.

72. Ce qu'il y a de plus remarquable dans toute cette politique anti-yougoslave, ce sont les mots d'ordre qui président à son développement: l'on estime que ce serait précisément le Gouvernement yougoslave qui se proposerait de commettre une agression contre certains de ses voisins et que ce gouvernement aurait permis aux grandes Puissances de l'Occident de transformer la Yougoslavie en une base militaire dont elles se serviraient contre les pays de l'Europe orientale.

73. Le Gouvernement de la République fédérative populaire de Yougoslavie n'a pas besoin de se défendre contre de telles accusations. La campagne d'agression que les gouvernements de l'Europe orientale mènent depuis deux ans contre la Yougoslavie suffit à montrer de façon parfaitement convaincante quels sont, en réalité, ceux qui couvent l'agression.

74. Je voudrais, toutefois, dire quelques mots à propos de la politique du Gouvernement yougoslave.

75. Des représentants qualifiés de la Yougoslavie ont déclaré à maintes reprises, et je ne ferai ici que répéter leurs paroles, que la Yougoslavie n'appartient à aucun bloc, qu'elle n'a conclu aucune alliance militaire, ni ouvertement ni secrètement, avec aucun autre pays, qu'aucun Etat étranger ne dispose, directement ou indirectement, de bases militaires sur le territoire yougo-

slave, et qu'aucun pays ne prend part à l'établissement des plans de défense nationale du Gouvernement yougoslave. Les peuples de Yougoslavie et leur gouvernement ne nourrissent pas d'intentions agressives à l'égard de leurs voisins; ils ne menacent pas et ils ne veulent pas menacer leur paix et leur indépendance.

76. D'autre part, j'ai été autorisé à faire ici, au nom du Gouvernement de la République fédérative populaire de Yougoslavie, la déclaration qui suit: "Les peuples de Yougoslavie ont toujours défendu, et ils défendront toujours, leur indépendance et l'intégrité de leur territoire contre toute agression et contre toute tentative de porter atteinte à leur droit de diriger eux-mêmes les affaires de leur propre pays. Mais ils ne prendront part à aucune guerre d'agression et ils tiennent à voir s'établir une paix stable et une collaboration pacifique entre eux-mêmes et toutes les autres nations, et en particulier avec leurs voisins. Conformément à cette attitude pacifique à laquelle il s'en est toujours tenu, le Gouvernement de la République fédérative populaire de Yougoslavie déclare qu'il en est prêt à conclure, avec chacun de ses voisins, un pacte de non-agression visant à établir une paix stable."

77. Quoi qu'il en soit des faits dont je viens de parler, je tiens à faire observer qu'aujourd'hui le monde est en proie à un danger imminent et que, dans certaines conditions, on risque de voir se produire une agression qui aurait pour prétexte la protection contre une agression.

78. Des millions de gens dans le monde entier souhaitent la paix. Ils maudiront l'agresseur qui voudrait imposer une guerre à l'humanité. C'est pourquoi l'agresseur dissimule ses intentions, et les dissimulera toujours.

79. Bien entendu, nous ne perdons pas de vue et nous saluons de tout notre cœur les progrès que l'on peut réaliser dans la voie de l'établissement de règles internationales en vue d'interdire une guerre d'agression. Nous avons tous reconnu que la guerre ne doit pas être un instrument de politique nationale. Nous avons admis que la guerre ne peut être considérée comme justifiée que lorsqu'il s'agit de défendre l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale d'un Etat victime de l'agression.

80. Mais aujourd'hui, il faut que les peuples s'efforcent plus énergiquement que jamais d'empêcher les agresseurs qui cachent leurs intentions d'abuser du droit de légitime défense pour déclencher de nouvelles guerres. Il importe tout particulièrement d'empêcher les agresseurs de transformer des conflits d'ordre local en une véritable guerre, en invoquant le principe de la légitime défense.

81. C'est pourquoi la délégation de la Yougoslavie a décidé de présenter à l'Assemblée générale, au cours de la présente session, un projet de résolution³ qui empêcherait ou qui du moins entraverait un tel camouflage de l'agression.

82. Ce projet de résolution est fondé sur l'idée suivante: il faut que tout Etat qui se trouve mêlé, dans

³ Ce projet de résolution a été ensuite distribué sous la cote A/1399.

quelques circonstances que ce soit, à des opérations militaires contre un autre Etat fasse, dans les vingt-quatre heures qui suivent, une déclaration publique aux termes de laquelle il se dira prêt à cesser le feu, à retirer ses forces armées du territoire étranger, et à exécuter les engagements contenus dans cette déclaration au cas où l'autre partie ferait une déclaration analogue. L'Etat qui n'agirait pas ainsi se mettrait lui-même dans la position d'un agresseur et serait tenu pour responsable de la rupture de la paix.

83. La délégation de Yougoslavie est convaincue qu'en adoptant cette règle, l'Assemblée générale réduirait, dans une mesure considérable, le risque d'une agression masquée. Si cette règle était adoptée, le gouvernement qui se livrerait à des opérations militaires en invoquant faussement la légitime défense, serait considéré comme un agresseur manifeste par le monde entier et par son propre peuple.

84. Enfin, je tiens à souligner que le Gouvernement de la République fédérative populaire de Yougoslavie suivra le principe qu'il vient d'énoncer dans son projet de résolution, quelle que soit la suite que l'Assemblée générale donne à celui-ci.

85. Nous devons tous, et en particulier ceux qui assument la responsabilité principale du maintien de la paix dans le monde entier, tenir compte des leçons que nous enseigne le développement de la situation internationale depuis la guerre, et procéder aux réformes qui s'imposent dans tous les domaines des relations internationales. Ou bien nous profiterons tous de cette expérience et nous mettrons fin aux méthodes de la guerre froide, ou bien nous devons reconnaître que nos efforts en vue d'établir une entente pacifique entre les nations ont échoué, ce qui tôt ou tard précipitera l'humanité dans la catastrophe d'une nouvelle guerre. L'humanité qui souhaite une paix stable s'attend à ce que nous aboutissions à des résultats positifs sur la voie de l'établissement de la paix. Il faut faire tout notre possible pour procurer ces résultats à l'humanité et, avant tout, pour pouvoir rendre aux gens épris de paix la foi en la possibilité d'assurer une paix stable et démocratique.

86. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Le rapport annuel du Secrétaire général⁴ nous expose toute la gamme des activités qui, pendant l'année écoulée, ont occupé l'Organisation des Nations Unies. Dans bien des domaines, on a pu constater de remarquables réalisations ; dans d'autres, on a jeté des bases solides. Ce travail positif et constructif représente le côté reconfortant d'un tableau du monde par ailleurs fort affligeant. Aussi convient-il d'exprimer notre reconnaissance aux divers conseils, commissions et comités, et à tout le corps d'experts et de fonctionnaires internationaux du Secrétariat pour leurs travaux et leur dévouement.

87. En temps ordinaire, les peuples du monde auraient observé le cours des travaux des Nations Unies, dans les divers domaines qui les occupent, avec un intérêt presque semblable ; mais nous ne vivons pas en un temps ordinaire. L'attention du monde se porte

sur une seule question, celle de savoir s'il y aura la guerre ou la paix. En effet, quoique la Charte des Nations Unies ait institué un certain nombre d'organes chargés, chacun dans son domaine, de fonctions bien déterminées, l'Organisation des Nations Unies a pour premier but d'empêcher la guerre, c'est-à-dire d'empêcher toute agression et toute rupture de la paix.

88. En Corée, l'Organisation des Nations Unies a eu à surmonter sa première grande épreuve, et elle lui a fait face d'une manière admirable en adoptant les résolutions du 25^e et du 27^e juin 1950 votées par le Conseil de sécurité. Les décisions prises en ces deux jours ont reçu l'appui de cinquante-trois Etats Membres. Ma délégation estime que ce que le Conseil de sécurité a fait à l'occasion de la crise de Corée représente la plus grande œuvre accomplie par l'Organisation des Nations Unies depuis sa fondation, il y a cinq ans.

89. Au cours des débats que le Conseil de sécurité a tenus les 25 et 27 juin 1950⁷, lorsqu'il est allé jusqu'à appliquer des sanctions contre l'agresseur, le fait le plus remarquable fut qu'aucune des délégations n'a pensé que la crise coréenne fût une simple guerre civile, quoique les apparences eussent pu justifier cette appellation. Toutes les délégations ont fait abstraction des apparences pour s'en prendre à la réalité, c'est-à-dire à l'agression commise par le communisme international, dirigé et nourri par l'Union soviétique.

90. Ce n'est qu'en août qu'une délégation a essayé de faire adopter par l'opinion publique mondiale la thèse selon laquelle il s'agirait en Corée d'une guerre civile. Le 3 août, le représentant de l'Union soviétique a dit au Conseil de sécurité⁸ — et je cite le compte rendu sténographique :

“Tout homme tant soit peu objectif comprendra qu'actuellement se déroule en Corée une guerre civile entre les Coréens du Nord et les Coréens du Sud. Les opérations militaires entre les Coréens — ceux du Nord et ceux du Sud — ont le caractère d'une guerre intérieure, d'une guerre civile. C'est pourquoi on n'est nullement fondé à considérer ces opérations comme constituant une agression.”

91. En soutenant cette théorie, le représentant de l'Union soviétique cherchait, évidemment, à établir les bases d'une thèse qui permette de rejeter le jugement prononcé par le Conseil de sécurité, d'après lequel le gouvernement fantoche de la Corée du Nord, aux ordres de Moscou, était coupable d'agression. Ce faisant, M. Malik suivait fidèlement la ligne de conduite qui lui a été prescrite par le parti communiste. Le 6 août, le journal officiel soviétique, les *Izvestia*, a développé dans le passage suivant la thèse de la guerre civile :

“Parmi les principes fondamentaux du droit international, qui régit les relations de politique étrangère

⁴ Voir le document S/1501.

⁵ Voir le document S/1511. Ce document est identique à S/1508/Rev.1 qui figure dans les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Cinquième année, No 16*.

⁷ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Cinquième année, Nos 15 et 16*.

⁸ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Cinquième année, No 24*.

⁴ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 1 (A/1287)*.

entre Etats, il est un principe universellement accepté qui interdit toute intervention étrangère dans les affaires intérieures des Etats. Le droit international contemporain considère toute intervention semblable qui prend la forme d'une attaque perpétrée par un Etat contre un autre comme un crime international haïssable. . . Il n'a jamais été question de considérer une lutte qui se déroule à l'intérieur d'un Etat, une guerre civile, un conflit interne, comme une agression. Aussi l'intervention d'Etats étrangers dans les conflits internes ou dans les guerres civiles dans n'importe quel autre Etat a-t-elle toujours été considérée comme un cas caractérisé d'agression."

92. En ce qui concerne la Corée, les *Izvestia* ont cherché à stigmatiser comme agresseurs les Nations Unies en général et les Etats-Unis en particulier. Le tambour de ville du Kremlin est même allé jusqu'à citer le cas de la guerre civile américaine, prétendant qu'il confirme la thèse communiste. Il est vrai qu'au cours de la guerre civile américaine les partis en cause étaient également ceux du Nord et du Sud et la propagande soviétique a exploité cette coïncidence.

93. M. Malik et ses maîtres ont fait soudainement profession de loyauté à l'égard de doctrines de droit international qui furent valables jadis et qui devraient l'être encore. Mais nous ne vivons plus en 1860 ou 1870. Nous sommes au milieu du XXème siècle, c'est-à-dire plus de trente ans après avoir vu réduite à néant l'œuvre de la grande Révolution démocratique russe et avoir été témoin de sa dégénérescence.

94. L'apparition de la Russie totalitaire, de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nazie, dont l'entente avec Moscou fut le signal du déclenchement de la Deuxième guerre mondiale, a créé une situation internationale totalement différente de celle qui existait au XIXème siècle. Alors, le droit international avait un sens. Aujourd'hui, deux événements nouveaux, facteurs décisifs, sont venus diviser l'histoire en des époques distinctes. La situation internationale actuelle n'a plus rien de commun avec celle du XIXème siècle.

95. Tout d'abord, il existe maintenant une organisation mondiale qui se consacre entièrement à projeter, à préparer, à encourager, à fomenter et enfin à financer des guerres civiles dans tous les pays qui ne sont pas gouvernés par une dictature communiste entièrement soumise au dictateur suprême du Kremlin. Je veux parler du Kominform, qui n'est que l'auxiliaire du Ministre des affaires étrangères de l'URSS.

96. Le second facteur important qui caractérise la situation internationale présente et par lequel elle se différencie de celle qui existait au XIXème siècle est la présence d'une grande Puissance qui est à l'origine des guerres civiles, qui y incite, qui les fomente, qui les organise et qui les ordonne, dans tous les pays qui ne sont pas ses satellites ou qui refusent de l'être. Je veux parler de la Russie communiste, dont le gouvernement est à la fois à la tête et au centre d'une vaste conspiration ayant pour but de susciter et de diriger des guerres civiles dans tous les pays qu'elle ne contrôle pas, afin de les transformer par ce moyen en territoires contrôlés par la Russie totalitaire.

97. Ce que les propagandistes de Moscou appellent la guerre civile coréenne fait évidemment partie du plan tendant à établir la domination de l'Union soviétique à travers le monde. L'agression de la Corée du Nord a été organisée, financée, dirigée et ordonnée par le Gouvernement de l'Union soviétique. La prétendue guerre civile coréenne n'est pas du tout coréenne; ce n'est qu'une partie du plan de campagne établi en vue d'assurer aux Soviets la domination du monde. Ce fait fondamental, tous les représentants au Conseil de sécurité l'ont parfaitement compris, au cours de la dernière semaine de juin et en juillet. C'est le 3 août 1950 seulement que le représentant de l'Union soviétique a cherché à semer la confusion dans les esprits. Malgré ces efforts, les peuples du monde ont bien compris la véritable nature de la crise coréenne. Aujourd'hui, étant donné les deux facteurs nouveaux dont je viens de parler, il n'existe plus de guerres civiles. La préparation et l'intervention russe et communiste dans les affaires intérieures de tous les pays libres et démocratiques transforment chaque guerre civile à laquelle les communistes prennent part en une agression qui menace la paix et la sécurité du monde. Avec les dirigeants du Kremlin et leurs organisations de quislings disséminées à travers le monde, le Kominform et la Fédération syndicale mondiale, les guerres civiles d'aujourd'hui, en Corée, en Chine, en Birmanie, en Indochine et aux Philippines, ne représentent pas autre chose que des épisodes de l'action menée par l'impérialisme russe pour faire aboutir l'action subversive du communisme et assurer la domination des Soviets dans le monde entier.

98. Le Conseil de sécurité a considéré que la crise coréenne constituait un cas d'agression. Je ne doute pas que l'Assemblée générale ne fasse de même.

99. Malheureusement, le monde a connu des agressions et des ruptures de la paix tout au long de son histoire. En gros, nous pouvons diviser les agressions en deux types. D'abord le type de l'agression brutale et sans ambages opérée au moyen des armées d'un pays qui envahissent le territoire d'un autre pays. C'est ce qui l'on appelle l'agression directe. Hitler fut le dernier adepte de ce genre d'agression. Aussi pourrions-nous fort bien nommer les agressions de ce genre des agressions hitlériennes. Je n'ai pas du tout besoin de traiter de ce type d'agression, car il s'agit simplement d'une attaque armée flagrante et brutale perpétrée par un pays contre un autre pays.

100. Au stade actuel de l'histoire du monde, la force de l'opinion publique mondiale rend les agressions à la manière hitlérienne plus difficiles et elles sont devenues en même temps moins nécessaires en raison de certaines méthodes nouvelles d'infiltration politique et militaire. La technique de l'agression indirecte a été perfectionnée par la création dans presque tous les pays d'un parti communiste qui n'attend que l'occasion de renverser par la violence le gouvernement légalement constitué et qui est assuré d'une aide matérielle de la part des partis communistes des autres pays, notamment de l'Union soviétique. Cette technique a été utilisée en Grèce, en Chine et enfin en Corée. Quel que soit le pays en cause, toute guerre civile à laquelle les communistes participent est en réalité une guerre d'agression. Ce genre d'agression doit être qualifié du

nom de celui qui en est responsable; c'est ainsi que j'ai qualifié l'autre genre d'agression dont j'ai parlé. Il s'agit d'agression stalinienne. J'engage l'Organisation des Nations Unies à prendre aussitôt que possible les mesures d'ordre moral et matériel qui s'imposent pour faire face à l'agression stalinienne. C'est pourquoi ma délégation appuie le programme d'action conjuguée en faveur de la paix, présenté par la délégation des Etats-Unis [A/1377].

101. Les objectifs de l'agression stalinienne sont évidents pour tout le monde. Le but final en est la domination mondiale. L'agression stalinienne n'épargne aucun pays, quelle que soit son organisation politique et sociale. Elle a déjà eu pour victimes des pays ayant des régimes politiques et sociaux différents.

102. L'agression stalinienne a pour objectif immédiat le renforcement de ses bases eurasiennes. Elle a obtenu de bons résultats. La Chine septentrionale, y compris la Mandchourie, la Mongolie et le Sinkiang, est virtuellement devenue territoire soviétique. D'autres parties du continent chinois sont soumises en partie au contrôle d'obéissants fantoches de Moscou. Si la Corée n'avait pas reçu l'aide rapide et efficace des Nations Unies, elle serait tombée sous contrôle soviétique.

103. Cette énorme Puissance eurasienne constitue le facteur dominant de la situation mondiale actuelle. Les pays de l'ouest de l'Europe et du sud-est de l'Asie sont tous situés en bordure de cet immense bloc. Considérer encore aujourd'hui l'Europe et l'Asie comme deux continents distincts, c'est manquer totalement de réalisme. Il n'y a plus de distinction entre l'Europe et l'Asie. L'Europe occidentale et l'Asie du sud-est sont devant le même ennemi. Tout gain réalisé par cette nouvelle Puissance impérialiste dans une de ces régions sera utilisé dans un but de conquête aux dépens de l'autre région. Si cette vérité fondamentale n'est pas reconnue et clairement reconnue par tous, nous ne réussirons pas, je le crains, à écarter cette menace.

104. Dans le passé, les stratèges politiques et militaires ont commis l'erreur de considérer l'Europe et l'Asie comme distinctes. Une autre erreur connexe consiste à distinguer entre les nations industrialisées et les nations non industrialisées. Certains estiment encore que les nations industrialisées ont un potentiel militaire élevé et que, par conséquent, elles jouent un rôle décisif dans la lutte mondiale, alors que les nations non industrialisées ont un potentiel militaire médiocre et qu'elles ne jouent donc qu'un rôle passif dans la lutte mondiale. Cette distinction perd toute valeur si l'on considère sous son vrai jour la campagne de Corée. En effet, la Corée du Nord figure parmi les régions du monde qui, par comparaison, sont insuffisamment développées. En l'espace restreint de cinq ans, l'Union soviétique a réussi à doter la Corée du Nord d'une organisation militaire d'une puissance considérable en fournissant du matériel militaire moderne à la Corée du Nord et en donnant à ses soldats l'instruction technique nécessaire pour l'utiliser. Ce qui a été réalisé en Corée du Nord peut aisément être répété dans d'autres parties de l'Asie.

105. Dans de telles conditions, des plans de défense élaborés en ne tenant compte que d'une région parti-

culière du monde sont voués à l'échec. Il faut une défense à l'échelle du monde pour faire face à une agression à l'échelle du monde.

106. En essayant de déterminer la nature du communisme chinois, une partie de l'opinion publique mondiale est tombée d'une erreur dans une autre erreur. La première erreur a consisté à considérer les communistes chinois comme de simples réformateurs agraires. Cette erreur a été répandue dans un but évident. Ce raisonnement a malheureusement été admis dans certains milieux et, par une conséquence naturelle et inévitable, a fait un tort immense à la cause de la paix et de la liberté mondiales.

107. Loin d'être rejetée, cette erreur fait place actuellement à une nouvelle erreur qui réside dans la croyance que le communisme chinois deviendra titiste. Je doute que la propagation du totalitarisme puisse assurer la liberté et le bonheur de l'humanité. J'avertis l'Assemblée générale que, dans le cas de la Chine, il n'existe aucune possibilité de voir Mao Tsé-toung se transformer en un deuxième Tito. Le Kremlin estime qu'il lui suffit déjà d'un seul Tito. Nous pouvons être certains que le Kremlin a pris et continuera à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour empêcher l'apparition d'un deuxième Tito. L'attitude des communistes chinois à l'égard des affaires mondiales a toujours été identique à celle de Moscou. Au cours des vingt-neuf années d'existence du parti communiste chinois on ne rencontre pas un seul exemple d'une divergence de vues entre les communistes chinois et leurs maîtres de Moscou sur une question de politique mondiale.

108. Dans le domaine de la politique intérieure, Moscou n'exige pas, et n'a aucune raison d'exiger, que la soviétisation du pays s'effectue sur un rythme identique. Mais en ce qui concerne l'objectif final de l'organisation de la société, le régime fantoche de Pékin a toujours agi et agit encore conformément à l'idéologie léniniste et stalinienne. Pratiquer une politique de concessions en comptant sur la transformation de Mao Tse-toung en un nouveau Tito, c'est se laisser bercer par un espoir aussi vain que celui que nourrissent tous ceux qui croyaient que les accords conclus à Munich constitueraient un règlement définitif conclu avec Hitler.

109. Au cours des débats qui ont eu lieu au sein de l'Organisation, divers orateurs ont parlé des 450 millions d'habitants de la Chine, comme si ces orateurs savaient ce que désirent vraiment ces 450 millions de Chinois. Je puis assurer l'Assemblée générale que le peuple chinois considère l'instauration du régime fantoche de Pékin non pas comme une révolution, mais comme un exemple de plus d'une conquête étrangère, d'une conquête par la Russie. Ce régime accepte l'idéologie russe, sert les intérêts de la Russie et s'engage à lutter aux côtés de la Russie. Il est vraiment étonnant de constater que diverses délégations à l'Assemblée générale croient ce régime capable de poursuivre les buts de l'Organisation des Nations Unies et disposé à le faire, et capable de représenter le peuple chinois. En fait, ce régime n'est ni capable de poursuivre les buts de l'Organisation des Nations Unies, ni disposé à le faire. En fait, ce régime est entièrement étranger à la

Chine. Le peuple chinois n'a pas accepté et n'acceptera jamais le régime communiste. Si les 450 millions de Chinois recevaient une aide morale et matérielle dans une mesure raisonnable, ils pourraient prouver et ils prouveraient au monde qu'ils demeurent un facteur puissant parmi les forces qui luttent actuellement pour la liberté du monde.

110. M. JOOSTE (Union Sud-Africaine) (*traduit de l'anglais*) : Je désire exprimer les remerciements sincères de ma délégation et de mon gouvernement aux orateurs précédents qui ont rendu hommage à la mémoire du maréchal Jan Christaan Smuts. C'était un grand homme et nous, Sud-Africains, sommes très sensibles aux expressions de courtoisie et d'amitié sensibles ont adressées M. de Freitas-Valle, chef de la délégation du Brésil [279^{ème} séance], et Sir Carl Berendsen, chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande [280^{ème} séance]. Mon pays leur est reconnaissant des paroles qu'ils ont prononcées.

111. Jamais, sans doute, au cours de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, les représentants des Membres de cette organisation ne se sont réunis à un moment plus critique pour la paix du monde. En dépit de tous les efforts qui ont été faits en faveur de la paix, les nations du monde sont actuellement dangereusement près de la guerre. Les nuages qui se sont amoncés à l'est révèlent un conflit plus vaste, un conflit qui doit être résolu si nous ne voulons pas être engloutis dans un nouveau désastre.

112. L'Organisation des Nations Unies, au sein de laquelle est représenté un monde qui porte encore les traces de l'agression d'hier, porte une terrible responsabilité — une responsabilité que tous doivent regarder en face, et particulièrement les grandes Puissances, qui devront agir avec la plus grande prudence si l'on veut éviter le déchaînement du conflit qui semble menacer actuellement. Cependant, la gravité de la situation est généralement reconnue et l'on se rend parfaitement compte qu'il est indispensable de prendre des mesures modérées et réfléchies. Je crois donc ne pas devoir m'étendre sur ce sujet. Je me contenterai d'exposer l'opinion de mon gouvernement à l'égard de la crise de Corée.

113. Le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine déplore et condamne l'attitude manifestement agressive du Gouvernement de la Corée du Nord. Quels que soient les arguments qui ont été soutenus pour justifier l'invasion de la Corée du Sud, le fait demeure qu'un acte a été commis au mépris du droit international et a été commis d'une manière qui révèle une préméditation et une préparation minutieuses. L'Organisation des Nations Unies a notamment pour but de créer une société de nations pacifiques décidées à mettre l'agression hors la loi. L'invasion de la Corée du Sud constitue donc un défi délibéré lancé à l'Organisation des Nations Unies et la négation de tous les objectifs de cette organisation. C'est pourquoi mon gouvernement a été heureux de voir le Conseil de sécurité adopter une résolution sans ambiguïté ainsi que de voir les Etats-Unis et d'autres pays prendre sans délai, conformément aux dispositions de cette résolution, des mesures pour s'opposer à la réalisation des plans agressifs de l'envahisseur.

114. Je désire déclarer ici que la rapidité avec laquelle le Conseil de sécurité a agi au cours de la présente crise a été pour mon gouvernement — et, je crois, pour de nombreux autres Membres — une source de réconfort. La manière dont certains Etats Membres ont répondu aux demandes d'assistance fut vraiment magnifique et le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine m'a prié d'associer l'Union Sud-Africaine aux Etats qui ont déjà rendu hommage au Président des Etats-Unis pour l'exemple courageux et ferme qu'il a donné. Le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine rend un hommage très sincère et très humble à ceux qui ont sacrifié leur vie à la lutte contre l'agression. Nous devons faire en sorte que leur sacrifice ne soit pas vain.

115. En ce qui concerne les mesures prises par mon pays, il était difficile au Gouvernement de l'Union Sud-Africaine de savoir dès le début comment il allait pouvoir apporter son concours d'une manière à la fois praticable et efficace. Toutefois, il devint bientôt évident que tous les Etats Membres désireux de faire front contre l'agression non provoquée devraient apporter une contribution positive aux forces des Nations Unies; c'est ainsi que, le 4 août, le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine a annoncé qu'il avait décidé d'apporter un concours d'ordre militaire en mettant à la disposition des Nations Unies une escadrille d'avions de combat complètement équipée, ainsi que le personnel non navigant correspondant⁹. C'était la seule forme d'assistance qu'il pût fournir à si bref délai et nous espérons qu'elle se révélera efficace. Je puis ajouter que notre escadrille de combat ainsi que le personnel non navigant qui lui est affecté est déjà en route pour la Corée, où elle ne doit pas tarder à arriver.

116. Il me faut expliquer maintenant que, tout en estimant de son devoir de traduire dans la pratique les obligations qu'il a acceptées en vertu de la Charte, le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine n'a jamais considéré l'Extrême-Orient comme entrant dans la sphère de sa responsabilité sur le plan militaire en vue du maintien de la paix dans le monde. Les raisons en apparaîtront nettement, bien entendu, à tous ceux qui connaissent la situation militaire en Afrique et l'importance stratégique de ce continent. Celui-ci constitue un lien gigantesque entre l'Orient et l'Occident et il s'y trouve des ressources énormes, pour ainsi dire encore inexploitées, en hommes et en matières premières. Des efforts extraordinaires, dont ceux qui ne connaissent pas l'Afrique ne mesurent généralement pas l'importance, sont en cours pour assurer le développement de cette formidable étendue de terres peuplée de 150 millions d'être humains, dont une bonne partie sont encore très primitifs. Sans les efforts prolongés et intelligents de ceux à qui incombe la responsabilité d'administrer l'Afrique, des millions d'être humains en resteraient à ce stade primitif, leur développement étant arrêté par la maladie et la sous-alimentation; ils constitueraient ainsi un terrain fertile pour ceux qui, dans le but de créer un impérialisme mondial, répandent actuellement des germes idéologiques. Nous, les Africains, avons un double devoir: celui de mettre fin au fléau de la misère humaine et du gaspillage et celui de servir le monde démocratique dans lequel nous vivons. Si nous ne voulons pas que l'Afrique devienne le théâtre

⁹ Voir le document S/1669.

d'un conflit idéologique dont les victimes seraient, en fin de compte, les populations de ce continent, les Puissances administrantes ne doivent rien épargner pour augmenter le bien-être de ces populations, les affranchir du fléau de la maladie et de la sous-alimentation, et convaincre ainsi ces malheureux des bienfaits que dispense un monde libre et démocratique, un monde où toutes les races peuvent progresser côte à côte et se rapprocher d'un même pas de ce but : être un jour affranchi du besoin.

117. Le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine a pleine conscience de ses responsabilités dans ce domaine de l'effort humain. Persuadé qu'une collaboration technique entre les Puissances administrant les territoires situés au sud du Sahara ne peut que produire le plus grand bien, il a mis les services de ses meilleurs experts techniques largement à la disposition des conférences technologiques et des autres formes de consultations auxquelles ont recours les Puissances administrantes en question. L'Union Sud-Africaine peut s'enorgueillir d'avoir fait des progrès importants à l'application de la science aux problèmes africains et elle est toute disposée à aider les autres Puissances africaines à résoudre ces problèmes, comme en témoigne la Conférence scientifique régionale africaine qu'elle a organisée l'an dernier à Johannesburg. L'un des résultats de cette conférence a été la création d'un conseil scientifique pour l'Afrique, présidé par un grand savant sud-africain.

118. Une autre mesure que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine a saluée avec enthousiasme est la création, en janvier 1950, de la Commission pour la coopération technique dans les territoires africains situés au sud du Sahara, organe de coordination entre les gouvernements métropolitains. La création de cette commission, dont l'Union Sud-Africaine est membre, a eu pour résultat immédiat l'organisation d'un certain nombre de conférences scientifiques importantes sur une série de questions intéressant tous les pays africains. On peut citer notamment des conférences qui doivent se tenir en 1950, 1951 et 1952, et au cours desquelles seront examinés des problèmes tels que ceux de la main-d'œuvre africaine, de l'enseignement de la médecine en Afrique, de la lutte contre le paludisme, de la question de la construction et de l'habitation en Afrique, de l'alimentation, du bien-être rural et de la constitution de sociétés coopératives africaines. D'autres questions encore seront examinées, notamment la coordination de l'exploitation et du développement des services de transport dans l'Afrique Centrale et dans l'Afrique Méridionale. La grande importance qu'auront ces débats pour l'avenir du continent africain n'échappera à personne.

119. Je crois que les mesures dont je viens de parler constituent une action positive dans le sens de l'amélioration du sort de ceux qui actuellement végètent misérablement dans les régions insuffisamment développées de l'Afrique. Il s'agit de mesures directes et hardies qui visent à améliorer les conditions de vie de millions d'êtres humains, et qui permettront aux populations africaines de distinguer un jour ceux qui se préoccupent vraiment de leur bien-être et cherchent à agir au mieux de leurs intérêts de ceux qui ne cher-

chent qu'à les exploiter, sous couvert d'idéologie, à des fins purement égoïstes.

120. Au cours de la discussion générale de la session de l'an dernier [226ème séance plénière], nous avons eu l'occasion de faire remarquer que nous, les Africains, étions en butte à beaucoup de critiques de la part de personnes mal informées. Nous avons fait observer que la solution des problèmes africains constituait une tâche très ardue, même pour ceux qui, en raison de l'expérience qu'ils ont de la situation réelle de l'Afrique, peuvent soutenir qu'ils comprennent la mentalité africaine et l'ordre de grandeur réel des problèmes en cause. Je tiens aujourd'hui à adjurer ceux qui sont si prompts à critiquer nos actes de comprendre qu'il n'existe pas de panacée toute prête pour l'Afrique dans son état actuel. Pour développer ses populations arriérées, il faut procéder avec méthode et faire preuve d'un sens aigu des réalités; le progrès social et économique pourrait être sérieusement compromis par l'effet d'une propagande destructive sur des esprits primitifs. Le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine vise à élever le niveau de vie de toutes les populations africaines; vraiment, nous nous efforçons de leur apporter des bienfaits réels et non illusoire. Je me permets de déclarer qu'un coup d'œil impartial jeté sur les documents et les statistiques révèle que nos efforts ont été couronnés de succès dans une certaine mesure et je prétends que l'on mesurerait d'une manière à la fois plus objective et plus utile les progrès réalisés dans le développement de l'Afrique et de ses populations, si l'on tenait compte davantage du chemin déjà parcouru et si l'on insistait moins sur celui qui reste à parcourir. Nous, qui en portons la responsabilité, nous nous rendons compte de la tâche qu'il reste à accomplir et nous faisons de grands sacrifices en vue de la mener à bien.

121. Au début de mon intervention, j'ai parlé de la situation critique dans laquelle se trouve le monde. J'ai parlé aussi du rôle primordial qui incombe à l'Organisation des Nations Unies, si l'on veut sauver le monde d'une nouvelle catastrophe. Je crois que l'on reconnaîtra que les peuples de maintes régions du monde finissent par désespérer de jamais voir les hommes d'Etat réaliser les conditions internationales indispensables à leur bonheur et à leur prospérité futurs. Beaucoup doutent que les nations du monde puissent jamais travailler en étroite collaboration les unes avec les autres, sans avoir recours à la guerre, et se demandent si les contacts internationaux n'aboutissent pas fatalement à des conflits. Voilà les craintes que notre Organisation doit apaiser; voilà les doutes que nous devons extirper des esprits.

122. L'Organisation des Nations Unies a déjà justifié sa création de maintes manières. Ses états de services sont excellents et mon gouvernement est convaincu que la situation lamentable du monde à l'heure actuelle n'est pas imputable à des défauts inhérents à l'Organisation des Nations Unies, mais à des facteurs qui la dépassent. Certes, il est indéniable qu'il est surgi des forces, qu'il s'est créé des situations que nos fondateurs n'avaient pas suffisamment prévues, et qui rendent de plus en plus difficile une coopération reposant sur la Charte. Pourtant, on voit mal ce que l'on aurait pu faire de plus en 1945 pour éviter ces fâcheux heurts

d'idéologie, cause de tous nos embarras actuels. Si nous nous sommes trompés en croyant voir de la sincérité et de la bonne volonté là où il n'y en avait pas, l'histoire reconnaîtra du moins qu'en nous trompant, nous étions de bonne foi.

123. Evidemment, nous avons enregistré des échecs ; mais nous avons aussi bien des succès à notre actif. Nous ne pouvons pas espérer les uns sans nous attendre aux autres, dans un monde qui ne semble encore reconnaître que confusément l'importance d'une collaboration sincère et la nécessité d'une compréhension mutuelle. Nous avons tous, dans cette Assemblée générale, affirmé notre foi dans les principes fondamentaux de la Charte et nous triompherons ou périrons, selon la mesure dans laquelle nous serons décidés à faire respecter ces principes. Si nous échouons maintenant, je ne crois pas qu'une organisation comme la nôtre puisse renaître à notre époque.

124. Il est donc indispensable que les Membres de l'Organisation des Nations Unies agissent avec la plus grande prudence et fassent preuve d'une vigilance constante à l'égard des forces et des tendances qui menacent l'avenir de l'Organisation. Mon gouvernement tient à ce que je souligne une ou deux de ces tendances, qui échappent souvent à l'attention lorsque l'on discute de la principale faiblesse de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le veto, et qu'on représente ce dernier comme une menace à l'avenir de l'Organisation. Les effets du veto sur l'efficacité des Nations Unies ont été amplement démontrés par les orateurs précédents. Il ne fait plus l'ombre d'un doute que le principe en question est néfaste et je suis convaincu qu'il ne restera pas indéfiniment inscrit dans notre Charte.

125. Je voudrais parler d'autres tendances, moins évidentes peut-être, mais, à la longue, aussi funestes.

126. Tout d'abord, le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine estime que l'on a trop tendance à simplifier le problème des relations internationales, dont la nature est éminemment complexe. Il s'agit, après tout, de relations humaines et ce n'est pas en exprimant le pieux espoir que ceux qui ne pensent pas comme nous se convertiront un jour que l'on fera disparaître les divergences de vues. Il est un fait fondamental qu'il importe de ne pas perdre de vue : le monde, et l'Organisation des Nations Unies, ne sont pas composés de peuples identiques. Il existe des différences fondamentales de mentalité et de culture que l'on ne saurait modifier, à moins peut-être d'avoir recours à la force et au conflit. Il n'est donc pas toujours possible d'élaborer un système universel unique qui régenterait tous les aspects de la vie et qui serait applicable dans le détail à tous les pays du monde. Il nous faut reconnaître ces divergences fondamentales lorsque nous cherchons à concilier nos divers intérêts et à établir une base commune en vue de la coopération internationale. C'est à l'Organisation des Nations Unies qu'incombe la tâche, ardue mais essentielle, de concilier ces diverses aspirations nationales et raciales. Elle ne doit pas chercher à couler les peuples du monde dans un moule commun.

137. Je tiens à ajouter qu'un des faits les plus importants de notre époque est que les événements mondiaux

se répercutent d'une manière de plus en plus immédiate sur la famille des nations et qu'il n'est plus possible de vivre dans l'isolement. Le nationalisme agressif et l'ambition nationale ne sont plus compatibles avec la paix du monde et le progrès humain. Il est donc indispensable que l'Organisation des Nations Unies continue d'exister et que, dans son cadre et par elle, le monde arrive à mettre sur pied un système de collaboration et de coopération internationales propre à nous épargner les maux du passé. Toutefois, cela n'est possible que si nous abordons l'étude de nos problèmes mutuels dans un esprit de bonne volonté et si chacun de nous adopte une attitude conciliante à l'égard des affaires et des difficultés de tous les autres. Il n'y a plus de place aujourd'hui pour une diplomatie se bornant à exprimer une politique d'avarice nationale, qui s'accompagne toujours de suspicions et d'hypocrisie. Il ne doit plus être permis de pratiquer une diplomatie qui fonde la croissance et la grandeur d'une nation sur la ruine d'une autre.

128. Il est encore une seconde tendance sur laquelle mon gouvernement m'a demandé d'attirer l'attention. Elle est dangereuse du fait qu'elle menace de créer à l'Organisation des Nations Unies une atmosphère qui nous empêchera à tout jamais d'aboutir à une solution pacifique de tout différend important. Je veux parler de la pratique consistant à avoir recours à des réflexions hostiles et acerbes, même lorsqu'il s'agit de questions sur lesquelles il existe des divergences d'opinion légitimes et raisonnables. Il a été vraiment réconfortant à la 277^{ème} séance, d'entendre le Président sortant de l'Assemblée, le général Rómulo, inviter les orateurs à faire preuve d'une plus grande retenue dans leurs interventions. J'espère que sa requête aura quelque effet sur cette pratique néfaste, afin que nous puissions réaliser la coopération fructueuse qui est si indispensable au sein de cette organisation, et la solidarité, du moins entre ceux d'entre nous qui aspirent sincèrement à la paix et à la sécurité internationales. Je suis certain que d'autres délégations seront d'accord avec moi pour reconnaître que cette pratique malsaine crée lentement, mais sûrement, une atmosphère de confusion et d'hostilité qui rend la coopération plus difficile d'année en année et ne peut manquer de menacer gravement l'avenir des Nations Unies.

129. Je voudrais illustrer mon point de vue en rappelant brièvement les derniers débats du Conseil de sécurité. Je soutiens que les attaques dirigées au sein de cet organe contre l'intégrité des nations et contre notre organisation ont eu l'effet le plus funeste sur l'opinion publique. Les éclats de propagande qui ont retenti au cours de ces discussions n'ont pu, je le crains, que jeter la confusion et l'alarme dans l'esprit de ceux qui s'efforcent de donner à l'Organisation des Nations Unies, dans les affaires internationales, le statut et le prestige qui lui sont indispensables pour jouer le rôle que lui destinaient ses fondateurs.

130. Tenant compte de l'effet qu'ont pu avoir sur l'opinion publique bon nombre de déclarations faites au cours de ces derniers mois dans un but de propagande devant le Conseil de sécurité, je voudrais terminer par une dernière remarque sur les événements

actuels en Corée. L'action des Nations Unies en Corée a été, avec persistance et en termes véhéments, présentée sous un faux jour au Conseil de sécurité. Il y aurait donc intérêt à ce que ceux d'entre nous qui appuient l'action des Nations Unies en Corée déclarent nettement, une fois de plus, que leurs actes se fondent entièrement sur les obligations non équivoques que nous impose la Charte. Nous nous sommes engagés à maintenir la paix dans le monde collectivement, à résister à l'agression et à y mettre fin, et à proscrire le banditisme international. C'est là notre devoir qui ne tolère pas de compromis et qui exigeait une action rapide et collective.

131. Qu'il me soit encore permis d'ajouter que nous, qui pratiquons la doctrine démocratique, avons foi dans la valeur de notre mode de vie. Nous ne cherchons pas à l'imposer aux autres, mais nous ne pouvons pas le laisser détruire par les actes agressifs de certains autres, qui cherchent à nous imposer leur propre mode de vie et leurs propres idéologies.

132. M. DIHIGO Y LOPEZ TRIGO (Cuba) (*traduit de l'espagnol*) : Jamais, depuis qu'à San-Francisco, nous avons signé la Charte des Nations Unies, session de l'Assemblée ne s'est ouverte dans une atmosphère plus lourde qu'aujourd'hui. On ne peut se dissimuler que la situation mondiale est tendue et que les relations entre les cinq grandes Puissances n'ont cessé d'empirer. L'harmonie semblait régner à San-Francisco et à Londres en 1945 et 1946 ; des signes de désaccord se sont manifestés dès 1947 ; en 1948, sont apparues de sérieuses divergences, auxquelles ont succédé en 1949 des antagonismes graves et, en 1950, la cinquième session de l'Assemblée générale s'ouvre dans un climat qui ne laisse pas d'inspirer de l'inquiétude.

133. A l'angoisse de la deuxième guerre mondiale a succédé l'espoir né de la création de l'Organisation des Nations Unies, espoir qui s'accompagnait de l'illusion que la dernière guerre de l'humanité venait d'être livrée. Malheureusement, la confiance des hommes en cette organisation a été excessive ; on avait cru qu'elle servirait de panacée immédiate à tous les maux dont souffrait le monde ; mais lorsqu'on s'est aperçu qu'elle ne possédait pas toute l'efficacité et toute la force que l'on espérait, une déception s'est fait jour et l'on a douté de son aptitude véritable à résoudre les graves problèmes internationaux et à maintenir la paix.

134. Cette attitude de l'opinion publique mondiale est, hélas ! en partie justifiée. Nous ne pouvons contester qu'en de nombreuses occasions, après de longs discours, d'après débats, de graves accusations réciproques et après une accumulation de documents et de mémoires, les problèmes sont demeurés sans solution définitive. En présence de cet état de choses, les peuples sont enclins à penser que leurs dirigeants, ou tout au moins les Nations Unies sont incapables de résoudre les conflits mondiaux et de libérer l'humanité du fléau de la guerre.

135. Le droit de veto dont un usage excessif a souvent paralysé l'action du Conseil de sécurité a grandement contribué à ce résultat.

136. Cuba peut avoir une conscience sereine car, à San-Francisco, nous n'avons pas seulement lutté de

toutes nos forces contre le veto, mais notre pays a été le seul, avec la Colombie, à voter contre son adoption¹⁰. Nous avons toujours estimé que c'était là un privilège irritant et, de plus, un facteur de nature à troubler le fonctionnement efficace des Nations Unies. On nous a dit que le veto était indispensable pour maintenir l'unité des grandes Puissances, puisque chacune d'elle pourrait, par son veto, empêcher que l'on fit quoi que ce fût contre son gré et on nous a dit que l'on éliminerait ainsi une cause de friction et de désaccord. On a, en outre, solennellement déclaré que l'on ne ferait qu'un usage modéré du droit de veto et que l'on n'y aurait recours que dans les cas d'une gravité exceptionnelle.

137. Cependant, Cuba a persisté à le combattre car, ainsi que nous l'avons déclaré à l'époque, la seule unité que le veto pouvait créer était une unité négative, une unité dans l'inaction ; il ne pouvait créer l'unité positive dans l'action, celle qui est justement nécessaire au maintien de la paix. Nous avons également affirmé alors que le veto pouvait aller jusqu'à empêcher d'atteindre l'objectif essentiel des Nations Unies, qui est d'empêcher la guerre car, si un pays se livrait à une agression contre un autre, il aurait suffi qu'un des membres permanents s'opposât à l'action du Conseil pour que l'Organisation des Nations Unies se trouvât dans l'impossibilité d'intervenir et de mettre fin au conflit.

138. Malheureusement, le temps nous a donné raison. Le veto n'a pas permis de préserver l'unité des grandes Puissances ; bien au contraire, dans quarante-cinq cas, il a empêché le Conseil d'agir. Et, ce qui est bien plus grave, il aurait pu le paralyser complètement dans l'affaire de Corée, l'affaire la plus sérieuse dont les Nations Unies aient jamais été saisies.

139. Si les résolutions adoptées par le Conseil le 25 et le 27 juin avaient fait l'objet d'un veto, quelle serait aujourd'hui la situation en Corée ? En présence de l'agression brutale et injustifiée, commise par la Corée du Nord, aucune intervention au nom des Nations Unies n'eût été possible, et la Corée du Sud aurait été complètement subjuguée par les envahisseurs ; ou bien, on serait intervenu quand même mais en s'exposant à l'accusation d'avoir violé sinon l'esprit, du moins la lettre de la Charte. L'action énergique et salvatrice du Conseil de sécurité en cette affaire n'a été possible que parce que le pays qui aurait opposé son veto à ses décisions était alors, de son propre gré, absent du Conseil.

140. Tout cela nous prouve que, tant que le droit de veto subsistera, l'Organisation des Nations Unies ne pourra s'acquitter vraiment de sa mission, celle de maintenir la paix. C'est pourquoi on a parfois cherché une garantie contre la guerre en dehors de l'Organisation ; tel est le cas pour le Traité de l'Atlantique Nord, qui n'aurait aucune raison d'être si l'Organisation avait pleinement répondu aux espoirs mis en elle.

141. Aujourd'hui, au terme de cinq années, presque tous les Membres de l'Organisation sont convaincus

¹⁰ Voir *Documents de la Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale*, document 967, III/1/48, 20ème séance du Comité III/1.

de l'exactitude de la thèse que nous avons soutenue à San-Francisco, et sont persuadés que si nous désirons voir l'Organisation des Nations Unies atteindre ses objectifs, il est indispensable d'éliminer les difficultés qu'engendre le droit de veto. Fidèle à l'opinion qui a été la sienne dès le début, Cuba appuiera toute mesure qui tendait à l'éliminer ou, tout au moins, à en atténuer les effets néfastes. Ainsi, nous renforcerons l'action de l'Organisation des Nations Unies, unique instrument qui puisse épargner à l'humanité des horreurs d'une nouvelle guerre.

142. Si, nous étudions l'histoire de l'Organisation, nous constatons que la plupart des initiatives ont été prises par l'Assemblée générale, qui en est l'organe le plus représentatif et le plus démocratique, parce que l'on y trouve les représentants de tous les Etats Membres, parce que les décisions y sont prises en son sein à la majorité des voix et parce que le droit de veto y est inconnu. En conséquence, il faut songer à augmenter les attributions de l'Assemblée pour lui permettre d'intervenir davantage pour la solution des problèmes mondiaux.

143. Pourtant, tout ne mérite pas d'être critiqué dans l'Organisation des Nations Unies. En premier lieu, ainsi que quelqu'un l'a déclaré, s'il est vrai que la politique internationale n'est pas faite entièrement "par" les Nations Unies, elle est faite "au sein" de l'Organisation des Nations Unies, ce qui prouve que malgré tout, l'Organisation est le centre des relations internationales et qu'elle doit devenir l'organe dirigeant véritable de la vie mondiale.

144. En outre, il faut porter à son actif, dans le domaine politique, des résultats positifs en Grèce, en Iran, en Indonésie, dans les colonies italiennes, ailleurs encore et dans le domaine économique d'importants travaux comme les études sur le plein emploi, l'assistance technique aux régions insuffisamment développées et le progrès économique et social des populations des territoires non autonomes. Mais c'est surtout l'affaire de Corée qui fournit la preuve incontestable de tout ce que l'Organisation pourrait faire si le veto ne l'en empêchait pas, de tout ce que l'on serait en droit d'attendre de son action si celle-ci pouvait s'exercer sans les difficultés auxquelles elle s'est heurtée jusqu'ici.

145. Les événements de Corée sont infiniment douloureux, mais ils ont servi à démontrer que l'Organisation des Nations Unies n'est pas un organisme enseveli sous une montagne de papiers et perdu dans les discussions, mais bien une entité vivante capable d'agir avec sagesse et impartialité lorsqu'il le faut. La rapidité de la protection offerte à la Corée du Sud, qui l'a empêchée d'être absorbée par les envahisseurs et nous fait espérer sa libération complète et son unification dans un proche avenir, a rendu aux petites nations leur confiance en l'Organisation, en son aptitude à les préserver de la guerre et des initiatives ambitieuses et impérialistes des autres nations. Les soldats des Nations Unies qui en cet instant même font le sacrifice de leur vie dans la lutte de Corée — sacrifice pour lequel nous leur exprimons notre admiration, notre gratitude et notre respect — consolident l'Organisation des Nations Unies et en font l'instrument de la paix et du progrès de tous les peuples.

146. Cette guerre est, à notre avis, un événement historique parce qu'elle a démontré que la Charte des Nations Unies n'est pas un document théorique dont on puisse impunément faire fi, mais bien un document dans lequel se manifeste la volonté de la majorité des peuples de défendre à tout prix les principes que la Charte consacre. Elle servira non seulement à donner à toutes les nations, grandes et petites, une foi nouvelle en l'Organisation, mais aussi et surtout, à donner un avertissement à ses violateurs éventuels, à leur faire savoir que leurs efforts seraient vains et qu'il convient que tous, pour le bien de l'humanité, s'efforcent de collaborer de bonne foi.

147. Nous assistons à l'heure actuelle à une nouvelle course aux armements. Ce symptôme est alarmant, parce que l'histoire nous enseigne que toute course aux armements finit toujours par une guerre. Le vieil adage latin, *si vis pacem, para bellum* — si tu veux la paix, prépare la guerre — est malheureusement toujours vrai. Ce qui est affligeant, c'est que ceci se passe cinq ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, fondée justement pour empêcher la guerre et préserver la paix. En présence de la rivalité dans le domaine des armements, on ne peut qu'exhorter les nations, grandes et petites, mais surtout les grandes, à s'efforcer, conscientes des engagements solennels souscrits à San-Francisco et des engagements plus solennels encore contractés par tous les gouvernements envers leurs peuples et l'humanité en général, d'atteindre le minimum d'harmonie nécessaire pour éviter la guerre.

148. Une nouvelle guerre serait un cataclysme dont nul ne peut prévoir les conséquences. Quel que soit le vainqueur, nous pouvons être sûrs que c'est l'humanité tout entière qui serait vaincue. Il n'est pas impossible d'arriver à ce minimum d'harmonie si toutes les nations s'appliquent à rechercher de bonne foi la solution des problèmes en renonçant aux ambitions nationalistes et aux impérialismes politiques et doctrinaux. Il est de nombreux projets utiles qui attendent d'être mis en œuvre et qui contribueraient à améliorer la condition des hommes, qui élèveraient leur niveau de vie morale et matérielle et leur permettraient d'atteindre plus facilement au bonheur. Mais ces projets ne peuvent bénéficier de l'attention qu'ils méritent tant que nous devons penser à la nécessité de nous préparer à la guerre.

149. La démocratie est un régime pacifique qui permet à l'individu de développer sa personnalité et de tenter librement de satisfaire ses aspirations, parce qu'en démocratie, l'Etat est conçu comme un instrument à l'usage des hommes et non comme une idole à laquelle on les immole sans pitié. L'histoire nous montre que les démocraties véritables sont hostiles à la guerre d'agression parce qu'elle est incompatible avec leur nature même. Souvenons-nous que pour participer efficacement à un conflit armé et pour se défendre, les démocraties doivent d'abord renoncer, ne serait-ce que temporairement, à certains des principes qui leur sont le plus chers et que la guerre leur fait subir un choc dont elles ne se remettent que très lentement. En outre, la démocratie laissant à l'individu une importante liberté personnelle et une importante liberté d'initiative, l'homme s'efforce d'atteindre la prospérité par son pro-

pre travail et ne compte pas sur l'intervention de l'Etat, lequel peut dès lors se maintenir sur un plan plus serein et pacifique et n'est plus autant soumis à la pression des besoins individuels.

150. D'autre part, en démocratie, l'homme représente la valeur essentielle, d'où une tendance à reconnaître et à respecter davantage ses droits fondamentaux. C'est là un phénomène d'une importance considérable car, tant que subsisteront des discriminations irritantes, tant que des hommes auront faim, tant qu'il y aura des injustices à réparer ou des droits légitimes méconnus, on ne pourra connaître la véritable paix sociale, indispensable à la paix universelle. C'est pourquoi il faut, avec toute la prudence qui s'impose, travailler partout à la protection des droits de l'homme, parce qu'en définitive, nous ne pouvons oublier qu'au-dessus des nationalismes et des doctrines politiques et économiques, il y a le facteur humain.

151. Les Nations Unies, en vertu du Préambule de leur Charte, ont contracté envers l'humanité l'engagement solennel, de "préserver les générations futures

du fléau de la guerre", de "proclamer à nouveau [leur] foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine" et de "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande". Pour tenir ces engagements solennels et graves dans lesquels réside l'espoir du monde, il faut tout d'abord renforcer l'action de l'Organisation des Nations Unies de manière qu'elle puisse empêcher la guerre, où qu'elle se produise et quels qu'en soient les auteurs, et ensuite consolider la démocratie et les droits essentiels de l'homme pour que celui-ci jouisse de la dignité complète que doit posséder la personne humaine, et pour qu'à l'abri de la crainte du besoin, il puisse rechercher son bonheur et qu'enfin, satisfait de ce qu'il possède, il ne tente pas de s'emparer du bien d'autrui et ne provoque pas de guerre parce qu'il souhaite améliorer son sort. Si nous échouons dans cette entreprise, les Nations Unies auront échoué. Cet échec, nous devons, pour le bien de l'humanité, l'éviter à tout prix.

La séance est levée à 13 h. 10.